

# « Les derniers coups, j'avais la tête d'Elephant Man »

**Mayenne ville** — Vendredi, de nombreux Mayennais se sont rassemblés place Clemenceau pour dire non aux violences conjugales. Parmi eux, Nelly, victime de son conjoint pendant près de 15 ans.



Nelly, était place Clemenceau vendredi pour dire non aux violences faites aux femmes.

PHOTO : OUEST-FRANCE

## Le témoignage

Ce vendredi, Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, un forum sur le sujet a été organisé sur la place Clemenceau.

Dans la foule, Nelly, mère d'un garçon de 10 ans. Elle a été obligée de quitter la région parisienne il y a cinq ans. « J'habite à Mayenne depuis que j'ai fui mon ex-conjoint violent », annonce-t-elle.

## Rabaissement, isolement, violence

En 2016, elle tente de le quitter, mais l'homme insiste pour revenir au domicile conjugal, pourtant au nom de Nelly. Elle a passé près de quinze ans sous l'emprise de cet homme. Elle le rencontre à 14 ans, les violences sont alors psychologiques.

« Au début, c'est insidieux. C'est « je n'aime pas quand tu te maquilles parce que les garçons te regardent et tu es à moi », donc on arrête. La violence vient vraiment quand on est dans une situation de faiblesse. »

À 18 ans, la jeune femme perd sa mère et tombe en dépression. « Il m'a isolé de ma famille, de mes amis. Puis, il y a une première gifle, des excuses, des pleurs, des « je suis désolé, je t'aime trop ». Arrivent les coups de poing, les étranglements et on finit à l'hôpital. Les derniers coups, j'avais la tête d'Elephant Man (du nom d'un film N.D.L.R.). À un moment donné, on se dit qu'on n'a pas envie de finir au cimetière. »

## Une difficile prise de conscience

C'est son fils qui lui donne la force de partir. « Je ne veux pas qu'il vive dans un climat où il se dit que c'est normal de frapper une femme. » Le déclic vient aussi en regardant en cachette le film *L'emprise*. Elle en parle à sa meilleure amie, qui, avec l'aide

écoutée, entendue. » Sa sœur, habitante de Mayenne, la récupère et l'emène avec elle.

## Libérer la parole

L'homme est par la suite condamné à 18 mois de prison dont 12 fermes. Mais il conserve des droits parentaux et connaît donc l'adresse de Nelly. « Ça pourrit la vie. La peur reste longtemps. Combien de femmes sont mortes sous les coups de leur ex-conjoint ? » interroge-t-elle. Et les séquelles psychologiques demeurent. « Au début, on est toujours sur le qui-vive, je ne prenais jamais les mêmes chemins, de peur d'être sui-

vie. Dans mes relations, je suis toujours sur la défensive. »

Il est important pour elle de libérer la parole. « Je suis restée pendant des années dans le silence, terrée, à me dire que c'était moi le problème. Le fait de dire « On vous croit et ce n'est pas vous le problème, c'est lui », c'est la première phrase importante à entendre. Un groupe de parole, c'est un endroit où il n'y a pas de jugement : si vous avez besoin d'aide on va vous aider. »

Brice ROCHER.